MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PROGRAMME NATIONAL CONTRE LA TUBERCULOSE

Adresse postale : BP 01-882
Tel : +229 21 33 21 78/ 21 33 21 63
Adresse mail : sante.infos@gouv.bj
Site web : www.sante.gouv.bj

PROGRAMME NATIONAL CONTRE LA TUBERCULOSE

N°286 /2025/MS/PNT/COORD/CNA/SAFM/SA

Cotonou, le 13 JUIL 2026

NOTE CIRCULAIRE

//-)ux

Directeurs Départementaux de la Santé

Attention :

- C/SSPR
- MCZS
- Médecins PF-TB-ZS
- Médecins Chefs
- Infirmiers
- DRZ

Objet : Notification des évènements indésirables liés aux médicaments antituberculeux

Dans le cadre du renforcement du système de pharmacovigilance et conformément au dispositif national de vigilance mis en place par l'Agence Béninoise du Médicament et des autres Produits de Santé (ABMed), des registres de notification des évènements indésirables ont été mis à la disposition des Centres de Dépistage et de Traitement (CDT) de la tuberculose. Par ailleurs, les différents acteurs des CDT, notamment les infirmiers en charge de la prise en charge des patients tuberculeux, ont bénéficié d'une formation sur les procédures de détection, de notification et de transmission des évènements indésirables.

Cependant, il est constaté que le niveau de notification des évènements indésirables demeure très faible.

Par la présente, je tiens à rappeler à tous les acteurs des CDT que la notification de tout évènement indésirable survenant chez un patient sous traitement antituberculeux est obligatoire, qu'il s'agisse d'un évènement mineur ou grave, attendu ou inattendu. Cette notification constitue un élément essentiel de la sécurité des patients et contribue à l'amélioration continue de la qualité des soins.

Les fiches de notification, dûment renseignées, doivent être transmises dans les meilleurs délais au point focal de pharmacovigilance du Bureau de la Zone Sanitaire, conformément au circuit national de notification établi par l'Agence Béninoise du Médicament et des autres Produits de Santé (ABMed).

Tout en vous remerciant pour votre accompagnement habituel, je vous saurais gré des dispositions que vous feriez prendre pour le respect strict des présentes mesures.

Programme National Contre la Tuberculose * Ministère de Santé * Le Coordonnateur National

Prof. Dissou AFFOLABI
Coordonnateur National